



COMITE DES FETES ET ASSOCIATION
DES PLAISANCIERS DE PLEVENON
BULLETIN D'INSCRIPTION



BROCANTE et PUCES MARINES du 02 août 2026

Réponse avant le 28 juillet 2026

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal & Ville :

Téléphone :

Email : @

N° carte d'identité :

Délivrée par : , le / /

Immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Les réservations et paiements se font par courrier à :

Comité des fêtes de Plévenon

Mairie

04 Rue du Cap

22240 PLEVENON

Règlement par chèque à l'ordre de : Comité des fêtes de Plévenon
à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Je réserve mètres et je joins mon règlement de Euros

Fait à le / / 20.....

Signature



**COMITE DES FETES ET ASSOCIATION
DES PLAISANCIERS DE PLEVENON
BULLETIN D'INSCRIPTION**



REGLEMENT BROCANTE PUCES MARINES

Article 1 - Lieu de la brocante

Parking de la salle des fêtes, 08 rue du Cap et rue Notre Dame
22240 PLEVENON

Article 2 - Jour & heures de la brocante

Dimanche 05 juillet 2026 de 8h à 17h

Article 3 - Produits dont la vente est interdite

Brocante réservée aux particuliers

Article 4 - Accessibilité à la brocante

Condition d'installation : à partir de 7h

Article 5 - Conditions d'attribution des emplacements

Suivant plan établi

Article 6 - Prix et modalités de paiement

Tarif : 3 € le mètre linéaire, minimum 3 mètres

Article 8 - Conditions d'occupation et de libération des emplacements

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables pour des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations.

Chaque exposant s'engage à rester jusqu'à 17h

A la fin de la manifestation, chaque exposant veillera à laisser son emplacement vide de tout objet.